

# BULLETIN MUNICIPAL N°81

## SAINT CLEMENT LES PLACES Avril 2021



### EDITO DU MAIRE

Quelques décorations au centre du village font plaisir à regarder. Nous avons besoin d'égayer notre environnement !  
Merci à nos petites mains...

Le 30 mars dernier le conseil municipal a voté les budgets de fonctionnement et d'investissements. La construction de la nouvelle bibliothèque sera notre « gros » chantier de l'année 2021 (financée en partie par des subventions de l'Etat, de la Région et du Département). Les travaux devraient commencer au mois de mai. Je remercie par avance les riverains d'accepter les désagréments occasionnés par ceux-ci.

Les autres investissements de l'année concernent l'achat d'un nouveau tracteur pour l'agent communal, des équipements pour notre école comme l'achat de tablettes numériques, d'un tableau numérique interactif, d'un vidéoprojecteur (subventionnés à hauteur de 50 % du coût total par la DRANE – Délégation de Région Académique au Numérique Educatif), le changement de mobilier des classes primaires.

Avec l'attribution de plus de 15 000 € de subventions à nos associations l'équipe municipale montre son soutien et sa volonté d'encourager les bénévoles à pérenniser les activités.

Outre la révision du Plan Local d'Urbanisme qui va perdurer encore des mois, le Bureau d'Etude dénommé Espace BL, va faire une étude d'urbanisme sur le centre du village et des bâtiments communaux. L'analyse des besoins permettra de définir les enjeux actuels et futurs, d'apporter de nouvelles idées, des pistes de réflexion pour une redynamisation du centre du village et aboutir au bien-être des administrés.

Le Maire, Patricia BLEIN

# Compte rendu du conseil municipal

## COMMUNE DE SAINT CLEMENT LES PLACES (RHONE)

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Etaient présents : Mme BLEIN Patricia- Mr COLLOMB Denis- Mr BLEIN Gilbert- Mme DEJOIN Florence- Mr PETIT Frédéric- Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme CHALANDON Bernadette- Mr SANCHEZ Sylvain - Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel - Mme SEVE Odile – Mme GEY Pascale – Mr BERGER Maxime -Mr FOL Daniel – Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

Mme DEJOIN Florence a été élue secrétaire.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Madame le Maire précise à l'Assemblée que le point concernant la décision à prendre au sujet de l'acquisition de la licence IV doit être rajouté à l'ordre du jour :
  - Décide à l'unanimité des membres présents l'achat de la licence IV à Monsieur et Madame GODDE Jean-Claude pour un montant de 5 000 €.
- 2) Révise les tarifs de location de la salle d'animation et culturelle et du foyer rural pour l'exercice 2021.
- 3) Reconduit les tarifs des concessions au cimetière comme suit :
  - Concession simple 500 €
  - Concession double 1 000 €
- 4) Décide d'adopter le principe de l'amortissement linéaire pour les subventions d'équipement versées par la collectivité à compter de l'exercice 2019.
  - Fixe ainsi la durée d'amortissement pour chaque subvention d'équipement versées comme suit :  
Subventions d'équipement versées Compte 204 durée : 5 ans
  - Fixe à 800 euros le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faibles valeurs s'amortissent sur un an.
- 5) Décide d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL.
- 6) Approuve la procédure de rétrocession à la Commune de la concession et le remboursement compte tenu du temps restant encore à couvrir soit la somme de 210 Euros à la SELARL BERGER Antoine et ABELLARD Guillaume, en sa qualité de notaires chargés de la succession de Mr COUDER Christian.  
SE PRONONCE comme suit :  
**POUR** : NEUF      **ABSTENTION** : DEUX      **CONTRE** : QUATRE
- 7) Décide de demander l'intervention des Brigades Vertes pour l'entretien des chemins pédestres pour une durée de 6 jours sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.
- 8) Est avisé du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (Certificats d'urbanisme – Permis de construire -Déclarations préalables) depuis le 19 novembre 2020.

#### Compte-rendu des commissions communales :

##### Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :

Lors de la réunion de la commission Solidarités, le thème des maisons des services a été abordé.

Il y a deux maisons des services, une à ST SYMPHORIEN SUR COISE et une à ST LAURENT DE CHAMOUSSET. Depuis 2020, il y a également une maison des services à CHAZELLES-SUR-LYON. La fréquentation est de 4 à 30 personnes par jour et par maisons des services. Elles répondent aux besoins des usagers (voir plaquette sur site).

L'offre des Maisons des Services doit s'inscrire dans la complémentarité avec les CCAS et les maisons du Rhône.

L'Etat soutient à raison de 30 000 euros par MDS, la CCMDL assure le reste.

Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :

Une demande a été formulée sur l'exercice 2021 au SYDER pour procéder au remplacement des ouvrages situés « Le Petit Robert ». Cette dépense est prise en charge en totalité par le Syndicat d'Electricité. Le SYDER doit adresser une proposition financière pour installer sur la place des Tilleuls un lampadaire supplémentaire et pour enfouir la ligne électrique située au carrefour « Montée du Charron ».

Quelques renseignements ont été fournis au sujet de l'installation de bornes de recharges des véhicules électriques. Ces installations sont subventionnées par le SYDER à hauteur de 50%.

Compte-rendu formulé par Bernadette CHALANDON :

Les décorations de Noël ont été installées dans le village le week-end du 05 décembre dans une ambiance très sympathique.

176 plants ont été remplacés aux abords de la salle d'animation.

Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :

Suite à une réunion de la commission tourisme, il a été évoqué les bilans financiers des piscines de notre territoire soit Escapad qui est déficitaire et Hurongues qui est à l'équilibre sur 2019 avant de gros travaux de mise aux normes sur 2021.

La commission a voté un financement afin d'expérimenter une application de géo-localisation qui permet d'analyser les chemins empruntés par les marcheurs et ainsi analyser ces données pour améliorer le balisage.

Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB :

Lors de la réunion du SIEMLY, a eu lieu le vote du choix du mode de gestion pour assurer le service d'eau potable à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2023 (Concession de service public anciennement délégation de service public).

Il a été évoqué la sécurisation en eau potable de retenues collinaires ou de citernes souples pour l'arrosage agricole de la région de Bessenay à partir du réseau d'interconnexion SIEMLY-SAONE-TURDINE. Les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage au SMARH et de vente d'eau spécifique au SMARH ont été adoptés.

Questions diverses :

- Est informé du nombre d'entreprises ayant déposé une offre sur la plateforme Emarchés publics pour la construction de la bibliothèque municipale.
- Décide de ne pas retenir la proposition financière formulée par un artisan de Saint-Laurent-de-Chamousset concernant la location du garage sis 27, Place des Tilleuls.
- En raison de la crise sanitaire, la cérémonie des vœux le 10 janvier 2021 est annulée.
- La déclaration de rassemblement de personnes sur la place des potiers à l'occasion de l'organisation du marché de Noël le dimanche 20 décembre déposée par l'association l'Assaut des Places a été acceptée par les services préfectoraux.
- Vu la crise sanitaire, l'équipe municipale propose aux Sapeurs-Pompiers de Saint-Laurent-de-Chamousset de distribuer les calendriers dans les boîtes aux lettres des administrés. Une urne sera déposée en Mairie et à l'Agence Postale pour collecter les dons.

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu les 19 janvier et 16 février 2021 à 20H.

La séance est levée à 23H.

Le 15 décembre 2020

Le Maire,

Patricia BLEIN



## COMMUNE DE SAINT CLEMENT LES PLACES (RHONE)

SEANCE DU 19 JANVIER 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

**Étaient présents :** Mme BLEIN Patricia- Mr BLEIN Gilbert- Mme DEJOIN Florence- Mr PETIT Frédéric – Mme CHALANDON Bernadette- Mr SANCHEZ Sylvain - Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel - Mme SEVE Odile – Mme GEY Pascale – Mr BERGER Maxime -Mr FOL Daniel – Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

**Absents excusés :** Mr Denis COLLOMB – Mme Jeanine RIVOLLIER

Mme DEJOIN Florence a été élue secrétaire.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Approuve la convention de mise à disposition du broyeur à déchets verts à conclure entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la Commune de Saint-Clément-Les-Places.
- 2) Est informé de la réception de la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître BERGER, Notaire, concernant la vente d'un bien par Mr et Mme GODDE Jean-Claude à Mr POTIER Paolo.
- 3) Approuve la convention d'occupation précaire du domaine public à conclure entre la commune de Saint-Clément-Les-Places et Monsieur POTIER Paolo, au sujet de la parcelle de terrain (actuellement terrasse) jouxtant le tènement immobilier cadastré sous le numéro 71 de la section AD.
- 4) Décide la location du garage sise « 27, Place des Tilleuls » sur notre commune à Mr et Mme ESTURILLO Julien pour un loyer mensuel de 75 euros à compter du 01<sup>er</sup> février 2021.
- 5) Approuve le devis établi par la Société SUEZ concernant le remplacement d'un poteau incendie endommagé lieu-dit « Chemin du Pin Fournand » par une bouche d'incendie pour un montant de 2 808.17 euros TTC.
- 6) Approuve le devis adressé par les Brigades Nature au sujet de l'intervention d'une équipe technique pour l'entretien des chemins ruraux et communaux le 2<sup>ème</sup> semestre 2021 pour un montant de 3 150 euros TTC.
- 7) Approuve le devis établi par la Société APAVE concernant la vérification périodique des équipements sportifs pour un montant de 300 euros TTC.
- 8) Est avisé de la préparation du budget primitif de l'exercice 2021. Il est proposé à chaque commission communale de réfléchir sur les divers travaux pouvant être inscrits au budget et fournir à la commission « Finances » les éléments financiers dès que possible.
- 9) Est informé de l'avancement des études de révision du PLU. Une prochaine réunion est prévue le 01<sup>er</sup> février en présence du cabinet d'Etudes REALITES.

10) Est informé du lancement de la procédure de négociation de certaines entreprises ayant postulé pour la construction de la bibliothèque municipale. La date du 03 février est retenue pour choisir les entreprises.

11) Est avisé de la liste des autorisations d'urbanisme délivrées après le 14 décembre 2020.

**12) Compte-rendu des commissions communales :**

Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :

Le SYDER a adressé à la commune une estimation financière concernant l'enfouissement de la ligne électrique située au carrefour « Montée du Charron » ainsi que la pose de deux projecteurs. Ce coût s'élève à 65 000 euros. Cette proposition sera étudiée ultérieurement.

Une réunion du SYDER est fixée le 26 janvier à VAUGNERAY.

Compte-rendu formulé par Odile SEVE :

Dans le cadre de l'appel à projet sur l'extension des consignes de tri, il est demandé à la commune de recenser le nombre de points de regroupement qui nécessiterait la présence d'un panneau « info tri » (mât + panneau alu). Il s'agit des points de regroupement un peu important en termes de quantité de bacs ou encore ceux posant des problèmes de dépôts sauvages significatifs.

Compte-rendu formulé par Philippe DUPEUBLE :

Suite à la demande de la Mairie au sujet de la possibilité d'adhésion par la commune à la CUMA, une réponse positive a été apportée. De plus amples renseignements seront communiqués ultérieurement.

Compte-rendu formulé par Emilie TAGLIAZZUCHI :

La commission Transition écologique s'est réunie en visio-conférence le lundi 18 janvier. Il a été évoqué la nouvelle articulation et compétence des différents organismes bénéficiant des subventions étatiques dans le domaine de la transition écologique. Un point sur le cadastre solaire a également été réalisé. Le budget 2021 a été adopté sur la base des différents projets listés. Enfin, le dispositif d'accompagnement des communes quant à leur stratégie de mobilité douce et durable a été présenté.

Questions diverses :

- Suite à la recrudescence des pigeons sur la commune, une réflexion est menée afin d'éloigner ces volatiles.
- Une proposition d'un protocole-cadre concernant le projet de réhabilitation du garage situé face à la mairie a été adressée par le CAUE à la commune. Celui-ci sera communiqué aux commissions « Bâtiments » et « Village » afin d'en prendre connaissance et éventuellement donner une suite.
- Est avisé du passage à l'école publique de la société APAVE pour effectuer le contrôle de la qualité de l'air.
- Est avisé de l'obtention de la Dotation Générale de Décentralisation pour la révision du PLU de la commune d'un montant de 15 000 euros.
- Est informé par l'INSEE de la population totale de la commune. Elle s'élève au 01<sup>er</sup> janvier 2021 à 664 habitants.
- Est avisé des lieux des centres de vaccination contre le COVID-19
- Est avisé du passage du conseiller « Hygiène et Sécurité » du Centre de Gestion du Rhône le 04 février 2021.
- Est informé des remerciements des agents communaux au sujet du versement de la prime COVID-19 et de l'attribution des chèques cadeaux OSER à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Les décorations de Noël seront enlevées le samedi 30 janvier.

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu les 16 février et 30 mars 2021 à 20H.

La séance est levée à 22H30

Le 20 janvier 2021

Le Maire,  
Patricia BLEIN



## COMMUNE DE SAINT CLEMENT LES PLACES (RHONE)

SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Etaients présents : Mme BLEIN Patricia- Mr COLLOMB Denis- Mr BLEIN Gilbert- Mme DEJOIN Florence- Mr PETIT Frédéric- Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme CHALANDON Bernadette- Mr SANCHEZ Sylvain - Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel - Mme SEVE Odile – Mme GEY Pascale – Mr BERGER Maxime -Mr FOL Daniel – Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

Mme DEJOIN Florence a été élue secrétaire.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Le garage communal sis lieu-dit « 27, Place des Tilleuls », cadastré sous le numéro 245 de la section AD, d'une superficie de 60 mètres carrés est actuellement loué à Monsieur et Madame ESTURILLO. Après réflexion du conseil municipal sur la mise en vente du garage, Madame le Maire propose un vote à bulletin secret.

**Vote à bulletin secret :**

Votants : 15

**Pour :** 8

**Contre :** 6

**Abstention :** 1

Suite au résultat du vote, le garage communal sera mis en vente, le prix est fixé à la somme de 20 000 euros.

- 2) Décide la mise en place d'un forfait « fluides » lors de la location du foyer rural à des associations ou organismes extérieurs d'un montant de 25 euros.
- 3) Examine différents devis pour inscription au budget primitif de l'exercice 2021.
- 4) Suite à une recrudescence de pigeons sur la commune, étudie différentes possibilités afin de diminuer la propagation de ces volatiles dans le centre du village. La commission « Village » recensera les propriétaires des bâtiments concernés et envisagera une solution. Une participation financière leur sera demandée.
- 5) Est informé de la prochaine réunion concernant la révision du PLU fixée le 01<sup>er</sup> mars à 9H au foyer rural en présence du comité de pilotage et du bureau d'Etudes REALITES. A cette occasion sera étudié le Plan d'Aménagement et de Développement Durable.
- 6) Est avisé des entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres pour la construction de la bibliothèque municipale et l'extension de la Mairie. Une réunion préparatoire avec le comité de pilotage, les entreprises, l'Assistance Technique Départementale et Mme COGNET, Architecte aura lieu le 01<sup>er</sup> mars à 14H au foyer rural. Les travaux devraient débuter en mai.
- 7) Suite à la réception d'informations par la Préfecture du Rhône au sujet des élections Régionales et Départementales prévues en juin prochain, décide la délocalisation des bureaux de vote au foyer rural.

8) Est avisé de la liste des autorisations d'urbanisme délivrées après le 19 janvier 2021.

9) **Compte-rendu des commissions communales :**

Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :

Réunion de la commission Solidarités du 25 janvier 2021 à Saint-Genis-L'Argentière.

**QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE :**

Un nombre croissant de personnes de plus de 60 ans

- De 2007 à 2017, les 60-74ans ont augmenté de 39.4% et les +75 ans de +11.7%

Les difficultés :

- Isolement des personnes âgées malgré les solidarités de la famille, des voisins, des amis

(30% des +75 ans vivent seuls)

- Habitat diffus et géographie : un véhicule est souvent indispensable

- Un accès inégal au médecin généraliste selon son lieu d'habitation.

- Des personnes âgées qui restent à domicile même avec des niveaux de dépendance importants

**PRESENTATION D'INITIATIVES LOCALES :**

Actions conduites par le centre socio-culturel Archipel

Solidairaidants : P'OSER - P=Partage ; O=Ouverture ; S=Solidarités ; E=Echanges ; R=Richesse

**PRESENTATION DES ACTIONS CONDUITES PAR LA CCMDL :**

Subventions aux associations d'aide à domicile

Formations numériques

Sport santé

**ACTUALITES :**

Ateliers CESU dans les Maisons des services dès février

Circulation d'information entre communes lors de vacances de logements PMR/seniors

Vaccination COVID-19

Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT :

Les dates retenues pour l'organisation du Cyclo des Monts sont les 12 et 13 juin 2021.

Au lieu de proposer 2 journées pleines de vélo avec repas le midi et environ 35 km au compteur, 150

enfants et 35 accompagnateurs par jour, l'idée sera de proposer 4 demi-journées sans repas.

Afin de toucher le plus d'enfants différents, il pourrait être envisagé de traverser au moins 5 villages, soit environ 20 km et ouvrir 6 places d'enfants à vélo par village soit un total de 30 enfants maximum avec 2 accompagnateurs adultes par groupe.

Proposition de tarif demi-journée à **10 € par enfants** (T-shirt, médailles, diplôme, ravitaillement et organisation).

L'ouverture des inscriptions se fera le **26 avril**.

**Point négatif :**

Il est à noter que pour la première fois les villages non traversés ne pourront pas participer mais pour l'instant, pas d'autres solutions en vue.

**Point positif :**

Beaucoup d'enfants (les plus jeunes CE2) ne participaient pas car la distance était trop grande (35 km). Cette nouvelle formule permettrait peut-être de proposer les années suivantes une des 2 journées en demi-journée afin de pouvoir accueillir plus de jeunes.

Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :

Le tracteur VALTRA a été remplacé par un véhicule de marque DEUTZ-FAHR acheté auprès des ETS COLINET à ST MARTIN EN HAUT.

L'équipe des brigades vertes a été retenue la première quinzaine de juin 2021. Le broyeur à déchets verts sera retenu pour cette période.

Compte-rendu formulé par Pascale GEY :

Une réunion de la commission « Culture » a eu lieu le 28 janvier à l'AGORA.  
L'association « LA FABRIK » a été présentée à l'aide d'un power point projeté et en présence des 3 responsables. Vincent Bourgain présente l'Agora et le fonctionnement de l'école de musique.  
Le budget a été présenté avec de nombreuses modifications dans les manifestations et les Spectacles suite à la situation sanitaire.

Une demande de subvention formulée par l'école de musique de Montrottier est soutenue par la commission et sera présentée au vote au prochain conseil communautaire.  
Présentation du projet LE CHAP : Mise en place d'un lieu culturel pour création artistique  
Chant, musique, danse, théâtre et cirque...Issus du territoire des monts du lyonnais, les acteurs de ce projet souhaitent s'implanter dans les Monts du lyonnais. Ils recherchent activement un terrain afin d'y installer leur chapiteau.  
Une Proposition est faite pour la création et la mise en place d'un comité technique regroupant élus partenaires et techniciens.

Compte-rendu formulé par Gabriel BLEIN :

Des sous-groupes de travail ont été constitués au sein de la commission « Assainissement » de la CCMDL.

Un bilan du budget 2020 et le budget 2021 ont été présentés. En 2020, le budget de fonctionnement s'élevait à la somme de 1 800 000 euros et en investissement à la somme de 2 600 000 euros.

Un bureau d'études a été missionné pour recruter le prestataire en remplacement de SUEZ.

Au niveau de la commission « Agricole », il y a un projet de multiplier les plateformes de déchets verts afin de décharger les déchetteries. Actuellement, il y a une plateforme installée à Coise. Des paysagistes peuvent déposer leurs déchets à tout moment car il y a un accès libre et gratuit. Les déchets verts sont ensuite déchiquetés et peuvent être utilisés en remplacement de la paille dans les massifs.

Compte-rendu formulé par Odile SEVE- Bernadette CHALANDON – Jeanine RIVOLLIER :

Un lot de plants de fleurs a été remis par l'entreprise GREEN STYLE, entreprise attributaire du marché en 2015 lors de l'aménagement des abords de la salle d'animation afin de remplacer certains plants qui n'ont pas poussés.

Des décorations sont en cours de création et seront posées dans le village à l'occasion des fêtes de Pâques.

Compte-rendu formulé par Odile SEVE :

Il a été constaté des dépôts autres que des ordures ménagères dans un conteneur à poubelles situé au lieu-dit « Le Bief ». Pour rappel, il existe une déchetterie ouverte au lieu-dit « Les Auberges » à Longessaigne afin d'y déposer tout encombrant non admis dans les conteneurs.

Questions diverses :

- Est informé d'une réunion organisée par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais le Mardi 02 mars à 20H à la salle d'animation et culturelle. Les élus des communes de Villechenève, Longessaigne, Montrottier, Chambost-Longessaigne, Brullioles, Saint-Laurent-de-Chamousset, Haute-Rivoire et Saint-Clément-Les-Places sont conviés à cette séance relative à la découverte du diagnostic territorial.
- Est avisé du résultat adressé par la société APAVE au sujet de la qualité de l'air dans les bâtiments scolaires.
- Est informé de l'attribution par la Direction Régionale de l'Académie d'une subvention de 50% pour l'achat de matériels informatiques pour l'Ecole Publique.
- Est avisé du passage de la société APAVE les 04 et 05 mars afin de procéder à la vérification des installations électriques des bâtiments communaux.
- Emet un avis défavorable à la demande de l'école publique au sujet de la remise de masques de catégorie 1 aux élèves.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 30 mars 2021 à 20H.

La séance est levée à 22H30

Le 17 février 2021

Le Maire,

Patricia BLEIN



COMMUNE DE SAINT CLEMENT LES PLACES (RHONE)

SEANCE DU 30 MARS 2021  
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Etaient présents : Mme BLEIN Patricia- Mr COLLOMB Denis- Mr BLEIN Gilbert- Mme DEJOIN Florence-  
Pascale GEY – Frédéric PETIT – Maxime BERGER – Gabriel BLEIN – Bernadette CHALANDON – Philippe  
DUPEUBLE – Jeanine RIVOLLIER – Sylvain SANCHEZ – Odile SEVE.

Absents excusés : Daniel FOL – Emilie TAGLIAZUCCHI

Mme DEJOIN Florence a été élue secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) **COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :**

- **BUDGET PRINCIPAL :**

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 337 869.90 €.

La section investissement présente un excédent de clôture de 219 384.52 €, en tenant  
compte des restes à réaliser au 31.12.2020 on constate un déficit d'investissement de  
39 620.48 €.

- **BUDGET LOTISSEMENT LA COMBE :**

Section de fonctionnement : On constate un déficit de fonctionnement de 87.71 €.

Section d'investissement : On constate un excédent d'investissement de 78 646.03 €

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :**

Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents

2) **COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL :** Année 2020 –

Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents

3) **Décide de fixer les taux d'imposition sur l'exercice 2021 comme suit :**

\* Taxe foncière/ foncier bâti 31.63 %

\* Taxe foncière/foncier non bâti 41.50 %

**Aucune augmentation des taux d'imposition n'a été votée sur l'exercice  
2021.**

4) **BUDGET PRIMITIF 2021 :** *Affectation des résultats 2020* : Le Conseil  
Municipal reporte sur la section de fonctionnement un excédent de 298 249.42 €  
et sur la section d'investissement un excédent de 219 384.52 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant  
de **735 723.42 euros** et en dépenses et recettes d'investissement pour un montant de  
**646 000 euros.**

Les membres du Conseil attribuent :

Pour la Bibliothèque :

2 000 € pour l'achat de livres, cd, etc

250 € de fournitures

Ecole : Fournitures scolaires : 65,00 € par élève

Prix de Fin d'année : 30,00 € par élève.

5) PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT :

SYNDICAT DES EAUX : 2 059 €

SIVOS : 450 €

6) ATTRIBUTION COMPENSATION COMMUNAUTE DE COMMUNES :

17 315€

7) SUBVENTIONS 2021 :

AMICALE LAÏQUE : Garderie et restaurant d'enfants : 6 000 €

ACTIVITES PERISCOLAIRES : 2 280 €

4 CANTONS : 199.00 €

CINE DES MONTS DU LYONNAIS : 177.00 € pour le soutien au cinéma itinérant.

FANFARE L'ETOILE :

- Pour cours de musique : 1 538 €

- Aide pour l'organisation des Festifurie's : 1 000 €

ASSOCIATION DES CHASSEURS : 150 € pour participation aux frais d'achat des pièges pour les pigeons

L'ASSAUT DES PLACES : Participation aux frais de location du local mise à disposition (bar) à l'association par Mr Paolo POTIER : 2 100 €  
et aide au démarrage de l'activité : 1 500 €

Subventions proposées par les membres du CCAS et validés par l'Assemblée :

GRUPE DEPRIM ESPOIR : 80 €

MOUVEMENT VIE LIBRE : 80 €

CENTRE DE LOISIRS : 200 €

RESEAU ENTRAIDE SOLIDARITE : 80 €

SOLIDAIR-AIDANTS MONTS DU LYONNAIS : 80 €

**SOIT UN TOTAL DE 15 464 €**

8) INVESTISSEMENT PREVUS EN 2021 :

- Frais d'études de révision du PLU
- Frais d'études et travaux de construction de la bibliothèque municipale
- Achat tablettes et tableau numérique pour l'école
- Remplacement des porte-manteaux et des étagères à l'école
- Réfection de couverture zinguerie sur église – Abside et toitures basses accolées
- Confection d'une dalle dans le local des tables sous la salle d'animation
- Acquisition d'un défibrillateur

- 9) BUDGET LOTISSEMENT 2021 : Affectation des résultats 2020 : Le Conseil Municipal reporte sur la section de fonctionnement un déficit de 87.71 € et sur la section d'investissement un excédent de 78 646.03 €.

Le budget Lotissement s'élève :

En dépenses et en recettes de fonctionnement à 55 347.71 €

En dépenses et en recettes d'investissement à 132 926.03 €

**Le budget Principal de la commune et le budget Lotissement sont adoptés à l'unanimité des membres présents.**

10) Emet un avis favorable à la modification des statuts proposés par le Conseil Communautaire et transfère notamment sa compétence en matière de mobilité à la CCMDL afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité, conformément à l'article L.1231-1 du Code des transports.

11) Approuve l'avenant numéro 2 relatif à la modification du forfait de rémunération entre les cotraitants pour la phase VISA concernant les travaux de construction de la bibliothèque municipale.

12) Approuve la rétrocession au domaine public de la commune de l'assiette de l'Impasse du Roussiau d'une superficie de 295 mètres carrés environ.

13) Est avisé de la liste des autorisations d'urbanisme délivrées après le 16 février 2021.

Compte-rendu des commissions communales :

Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :

Une réunion de la commission solidarités a eu lieu le 01<sup>er</sup> mars à Pomeys.

Différents partenaires ont été présentés.

- Point rencontre Emploi : Il est basé au sein du Centre Socio et Culturel l'Equipage à Chazelles-sur-Lyon.

Les missions sont les suivantes :

Accueil tout public pour la rédaction de CV etc ...

Accompagner dans le cadre du dispositif LOIRE : Accompagner notamment les bénéficiaires du RSA et personnes fragilisées

Le PLIE (Plan Local d'Insertion vers l'Emploi) offre un panel d'accompagnement pour les personnes fragilisées.

- Les ateliers chantiers d'insertion : La ressourcerie et jardin d'avenir  
Gérés par des associations, les ateliers chantier d'insertion (ACI) assurent une mission de service public. Ils ont des obligations en matière de taux d'encadrement et d'accompagnement vers l'emploi durable et sont dépendant à 70% des financements publics.
- Les missions locales : Elles font partie du service public de l'emploi. Elles accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.
- Le RSA 69 : Le Département est chef de fil de l'insertion et pilote le dispositif RSA. Les personnes peuvent faire leur demande en ligne.

Actualités : Ouverture du centre de vaccination à STE FOY le 08 mars. Les inscriptions se feront via DOCTOLIB.

Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT :

La prévision des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire est fixée à 81 élèves dont 3 TPS. Un certain nombre de projet mis en place pour la période scolaire est à l'arrêt (les cours de natation ne sont pas achevés). Concernant l'escrime, la partie pratique est terminée. Il y avait également un projet théâtre avec la MFR de Saint-Laurent-de-Chamousset. Il y a également un projet intitulé MANGER/BOUGER dont une séance est prévue avec une kinésithérapeute et une séance sur des jeux participatifs. L'équipe enseignante remercie les élus et agents lors de sollicitations. Des parents sont inquiets pour la prochaine rentrée scolaire suite à des problèmes de comportement de certains élèves dans la classe N°2.

Compte-rendu formulé par Odile SEVE- Bernadette CHALANDON – Jeanine RIVOLLIER :

Des décorations ont été réalisées pour les fêtes de Pâques par la commission village et déposées à l'entrée sud du village. Une proposition avait été formulée pour réaliser un marché aux fleurs, après réflexion cette idée est abandonnée.

Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB : Des travaux d'entretien seront réalisés dans les toilettes publics situés « Place des Potiers ». Les bancs qui se trouvent au milieu des pavés seront déplacés. Ceci en attente qu'un cabinet d'urbanisme réalise une étude d'aménagement du cœur du village.

Compte-rendu formulé par Odile SEVE :

Une réunion de la commission déchets a eu lieu dans l'amphithéâtre du Centre Multimédia à Saint-Clément-Les-Places. Le cabinet ANDARTA a été engagé par la CCMDL pour réaliser une étude sur la réorganisation du service de collecte des ordures ménagères, pour la gestion des biodéchets. Il en ressort de cette étude que l'économie du service va être principalement impactée par la forte hausse de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) jusqu'en 2025, l'extension des consignes de tri et la baisse du cours des matériaux de récupération depuis 2018.

Compte-rendu formulé par Sylvain SANCHEZ :

Une réunion de la commission urbanisme et transport a eu lieu le 2 mars en téléconférences. Il y a eu un exposé sur l'étude qui est en cours du Parc Eco Habitat. Un vote a eu lieu concernant la prise de compétence par la CCMDL de la mobilité. Une étude est en cours pour la création de la ligne de chemin de fer de STE FOY à la Giraudière.

Questions diverses :

- Est informé de la rencontre le 22 mars du comité de pilotage avec les personnes publiques associées à la révision du PLU.
- Concernant le projet de vente du garage « 27 place des Tilleuls », une rencontre a eu lieu avec les locataires actuels. Un temps de réflexion a été demandé pour rendre une réponse à la commune.
- Sollicite la commission voirie pour préparer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police sur l'exercice 2021.
- Sollicite la commission bâtiment afin qu'un contact soit établi auprès du Parc Eco Habitat.
- Décide de distribuer le bulletin municipal lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- Est informé de l'abattage des arbres au cimetière par la société Passion Verte.
- Est avisé de la conférence des Maires à Saint-Clément-Les-Places le 20 avril à 18H.

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu les jeudi 29 avril, jeudi 27 mai, jeudi 24 juin, mardi 27 juillet, mardi 14 septembre à 20H.

La séance est levée à 23H30

Le 31 mars 2021

Le Maire,

Patricia BLEIN



## **COMMISSION VILLAGE ET FLEURISSEMENT**

### **Randonnée :**

Rando au sein de notre campagne saint clémentaise.

Tous les jeudis des semaines paires une randonnée est organisée par les filles de la commission village.

Le départ est à 13h30 place des Fontaines et nous partons pour une distance comprise entre 10 et 13 kms.

Que toutes les personnes motivées et intéressées n'hésitent pas à nous rejoindre, nous les accueillerons avec plaisir.

Matériels à prévoir, chaussure de rando et bouteille d'eau.

Nous avons également l'intention d'organiser une marche mensuelle de 5 kms maximum pour les personnes qui ne veulent pas trop marcher, mais qui aimeraient profiter d'un moment de détente et d'amitié. Si cela vous intéresse, merci de nous contacter afin de mettre ces rendez-vous en place. (Bernadette 0683519356 - Odile 06 60 51 15 50 - Jeanine 06 43 02 29 67)



### **Plantation des fleurs :**

Comme chaque année nous faisons appel aux bénévoles pour venir nous aider à embellir notre village. La date retenue pour la plantation est le lundi 17 mai à partir de 9h.

D'avance nous vous remercions



# Information sur les déchets de St Clément Les Places

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### En France, la mauvaise qualité de l'air...



- cause 48 000 décès prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
  - réduit de 9 mois en moyenne l'espérance de vie ;
  - est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.
- Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

### et l'entretien du jardin pour un particulier :



génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.  
Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

### En matière d'émissions de particules fines :



14 000 km parcourus par une voiture **essence récente**

13 000 km parcourus par une voiture **essence ancienne**

13 000 km parcourus par une voiture **diesel récente**

1 800 km parcourus par une voiture **diesel ancienne**



**50 kg** de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 L de déchets verts)



3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

Pour mieux respirer  
**NE BRÛLEZ PAS**  
vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !



Information et recommandations à l'attention des particuliers



Directrice de la publication : Françoise Noas  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL)  
Adaptation pour la CRIAL d'après l'imagerie de l'Ino et Citizenpress (juillet 2017) par le service prévention des risques industriels climat air énergie  
Réalisation et tirage : 2017 par la Région Communication Imprimé par domoimpression (93300) sur 1 000 exemplaires.  
69453 Lyon cedex 06 - Tél : 04 26 28 60 00

Le brûlage à l'air libre des déchets verts,  
**c'est interdit !**



Ne brûlez plus vos déchets verts,  
**valorisez les !**



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.**

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et polluée d'autant plus que les végétaux sont humides.



Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



### DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

### SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



### LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs.  
Renseignez-vous !

### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

**Astuce** : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile.

### LA DÉCHETTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région**. Ainsi, 99 % de la population est desservie.  
Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Source : www.sinoe.org

## Information sur les déchets de St Clément Les Places

On tient le pompon !!

Les sites du foyer rural, sortie St Clément sur la départementale d'Haute Rivoire, et le village sont les lieux où les déchets sont le plus souvent non conformes et refusés comme ordures ménagères.

En effet, les agents ont retrouvé des sacs de canettes de verre, dans les poubelles noires!

La présence de verre dans les bacs est intolérable, les containers destinés aux verres sont au village et au foyer ...

Les capsules sont recyclables, mettez-les dans vos boites de conserves vides et non par terre devant les containers ...

Nous avons aussi trouvé des feuilles de bureau qui devraient être déposées dans le bac à magazines...aussi des sacs remplis de vêtements, de peluches, de rouleaux de papier cadeaux neufs !!!

Ceux-ci pourraient être destinés aux ressourceries et associations, tout comme une couette, une couverture...

Ont été retrouvés aussi des pièces de voiture, de mécaniques, des électroménagers, plastiques, bacs et pots de peinture, étendage, grosse ferraille, planche de bois, branchage dans sac neuf de vos courses !!! Des grands emballages, des grands cartons...du polystyrène...

Tout ceci est interdit dans les bacs jaunes et noirs.

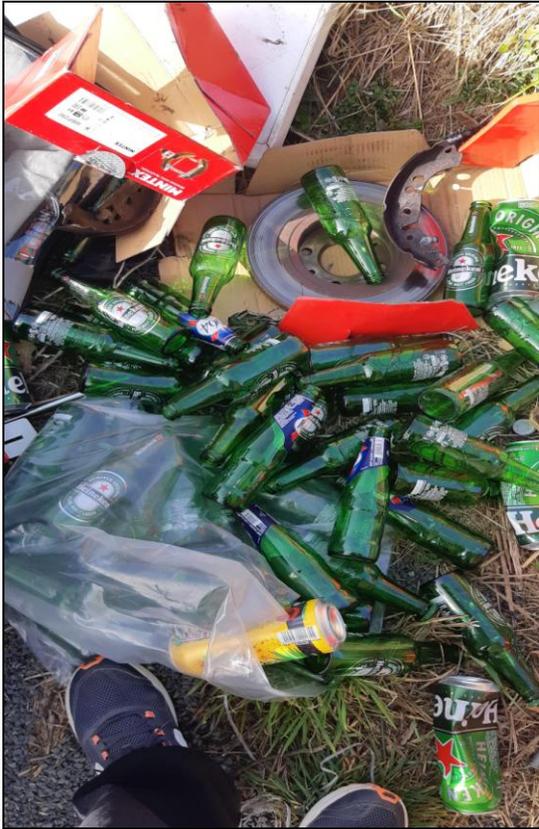
Nous vous encourageons à amener à la déchèterie tout ce qui ne doit pas aller dans les ordures ménagères.

Plastiques qui volent, canettes en alu, masques bordent les fossés...  
Est-ce normal ?

Nous devons respecter la campagne, les sites, les dépôts et leurs environnements.  
Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas et que l'on n'achète pas.

**Nous comptons sur votre engagement, pour un meilleur respect autour du tri.**

**La commission déchetterie**





## **UNE ASSOCIATION D'AIDANTS DE PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS LES MONTS DU LYONNAIS<sup>1</sup>**

L'activité de notre jeune association (3 ans d'existence et 80 membres), reconnue d'intérêt général, s'inscrit dans quelques principes :

### **Etre des acteurs, individuels et collectifs, des situations que nous vivons**

L'importance du rôle des aidants proches de personnes âgées en perte d'autonomie est largement reconnue comme l'est aussi la situation souvent critique dans laquelle ils se trouvent. Nous sommes conscients de ces difficultés. Mais nous pouvons aussi être des acteurs, parce qu'immédiatement concernés, dans la conception et l'animation des dispositifs d'accompagnement de la dépendance.

### **Partir des attentes et des besoins des « couples aidants-aidés »**

La plupart de ces dispositifs sont portés par des organisations développant des missions et des objectifs spécifiques, tous utiles, mais souvent faiblement coordonnés. Nous voulons promouvoir, dans tous les lieux où cela est utile (Filière Gériatrique Rhône Sud et Loire-Foréz dont nous sommes membres, ARS, Département du Rhône), la parole des patients et de leur entourage et mettre leurs attentes et leurs besoins au centre des constructions institutionnelles.

### **Reconstruire des liens sociaux pour les aidants et les personnes aidées**

Les aidants et les personnes en perte d'autonomie qu'ils accompagnent souffrent généralement d'un grand isolement, d'une perte des liens sociaux. La reconstruction de ces liens passe souvent par l'existence de « groupes de pairs », c'est-à-dire de personnes vivant des situations comparables, avec lesquelles on partage les expériences. Nous développons à cet effet des « groupes locaux d'entraide ».

### **Être des aidants responsables**

« On ne naît pas aidant, on le devient »...Pour cela se former et prendre conscience de notre situation en préservant la meilleure qualité de vie possible pour les aidants et les personnes aidées, connaître les ressources d'accompagnement disponibles sur le territoire pour rester des aidants bien traitants...

### **Envisager le futur sereinement**

Construire des « projets de vie » (révisables) pour la personne aidée et l'aidant pour anticiper les ruptures et ne pas subir les événements, comme la fin de la résidence à domicile par exemple...

### **Développer les partenariats qu'offre le territoire**

Le Département du Rhône, la Conférence des financeurs et Communauté de communes des Monts du Lyonnais accompagnent et soutiennent notre association. Des acteurs locaux nous accompagnent dans nos activités (Communes, ESAD, SSIADs, ADMR, Centres socio-culturels...). Nous sommes en relation avec France Alzheimer Rhône et membres d'une association nationale (Association Française des Aidants...).

### **Contact :**

*Solidair-aidants MDL, 4 rue de la Mairie 69850 Duerne*

*[solidairaidantsmdl@gmail.com](mailto:solidairaidantsmdl@gmail.com)*

*Tel : 06 24 30 08 93 ;*

*Site : [solidairaidantsmdl.com](http://solidairaidantsmdl.com)*

<sup>1</sup> Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : 32 communes rurales ; 35000h ; 1200 personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 4 à 1) dont les ¾ à domicile ; 2000 aidants proches (conjoint, enfants, amis).



## **DES « GROUPES LOCAUX D'ENTRAIDE » POUR RECONSTRUIRE LES LIENS SOCIAUX**

### **Qu'est-ce qu'un « groupe local d'entraide » ?**

- Il s'agit d'un groupe de personnes (10 à 20), aidants et aidés, habitant le même village ou des villages proches, qui se retrouvent régulièrement (au moins une fois par mois, dans des locaux publics ou chez un particulier) pour partager un moment convivial (repas partagé par exemple) ...Ce temps est suivi d'un échange d'expériences entre aidants. Le groupe peut faire appel à un « régulateur » (généralement un(e) psychologue, rémunérée ou bénévole) pour avoir un retour sur le fonctionnement du groupe et de ses membres. Il peut aussi inviter des professionnels du sanitaire ou du social pour aborder des questions plus spécifiques. Pendant ce temps, des auxiliaires de vie organisent des activités pour les personnes aidées.
- Ces groupes développent par ailleurs des activités ludiques (piscine, jeux), des liens amicaux (visites, appels téléphoniques) et des pratiques d'entraide au quotidien (courses partagées, covoiturage bénévole), voire des pratiques de mutualisation de services de prise en charge des personnes aidées, devenant ainsi de petites « communautés de vie » ...

### **Conditions de constitution**

- Au sein de notre jeune association (3 ans) trois groupes locaux d'entraide sont constitués dans trois villages différents et deux autres groupes sont en cours de constitution.
- Dans la situation d'isolement et de retrait volontaire, où se trouvent la plupart des aidants/aidés, par pudeur ou par honte, les deux modalités principales d'approche sont l'intermédiation de personnes de confiance (professionnels de l'aide ou du soin, amis proches...) et le passage par une des deux sessions annuelles de « formation des aidants » que nous organisons avec l'aide de l'Association Française des Aidants (financement CNSA), celle de la MGEN et le partenariat d'acteurs locaux (Département, Communauté de communes, ESAD, SSIAD, ADMR, MSA).

### **Perspectives**

- Notre objectif est de réaliser un véritable maillage du territoire des Monts du Lyonnais qui compte 32 communes dont quatre bourgs de plus de 2000 habitants et 28 villages de 500 à 1000 habitants en développant partout des Groupes locaux d'entraide. La population de 35000 habitants compte 1200 personnes âgées en perte d'autonomie de GIR 4 à 1 dont les ¾ vivent à domicile...
- La situation des personnes aidées qui ne peuvent plus rester à domicile parce que les aidants proches ne peuvent plus assumer leur tâche nous a conduit à chercher des solutions permettant un maintien dans un environnement social familial sans écarter les aidants de cette prise en charge mais en en diminuant beaucoup le poids. Nous développons en réponse à cette attente de certains de nos membres un projet d'hébergement en colocation à responsabilité partagée (fiche5) qui s'appuie sur les attentes, l'expérience de vie collective et le dynamisme de nos « groupes locaux d'entraide ».



## **LA FORMATION DES AIDANTS DANS LES MONTS DU LYONNAIS**

### **Être des aidants compétents**

« On ne naît pas aidant, on le devient ». Pour cela il est nécessaire de se former et de prendre conscience de notre situation en préservant la meilleure qualité de vie possible pour les aidants et les personnes aidées... Cette action s'inscrit dans le cadre de l'offre de formation conçue par l'Association Française des Aidants (AFA) avec le soutien de la CNSA. Deux sessions de six séances/modules de 3 heures sont organisées dans deux localités de ce grand territoire rural de moyenne montagne et accessibles gratuitement pour les membres.

### **Programme de formation**

- **Module 1** : Quand la maladie et la dépendance s'immisce dans la relation au proche. *Interroger la manière dont chacun se représente l'effet de la perte d'autonomie sur le comportement et les capacités de son proche. Réfléchir sur la manière dont on s'investit dans la relation d'aide.*
- **Module 2** : Être aidant : une posture, des besoins, des attentes et des limites. *Permettre à chacun d'identifier sa représentation de la relation d'aide et en interroger la nature et les limites.*
- **Module 3** : La relation au quotidien avec son proche. *Permettre à chacun d'identifier les changements intervenus dans la relation quotidienne avec son proche et réfléchir à la place que l'on occupe auprès de lui tous les jours.*
- **Module 4** : Trouver sa place avec un professionnel. *Inviter les aidants à identifier les éventuelles difficultés ressenties dans les relations avec les professionnels et concevoir une relation où chacun a une vision claire de son rôle et de sa place.*
- **Module 5** : Comment s'y prendre avec son proche pour les gestes de la vie quotidienne ? *Identifier les gestes de la vie quotidienne qui posent problème et repérer les aides humaines et techniques existantes pour faire face à ces difficultés.*
- **Module 6** : Comment concilier sa vie d'aidant avec sa vie personnelle et sociale ? *Interroger sa vie personnelle, sociale, familiale, professionnelle et la manière dont elle est impactée par son rôle d'aidant. Connaître les dispositifs et formuler les choix permettant de réaliser une conciliation entre vie d'aidant et vie personnelle et sociale.*

### **Impact attendu**

Permettre aux aidants, en prenant conscience de la situation qu'ils vivent au quotidien, de devenir des acteurs informés de cette situation, capables à la fois de préserver pour eux une certaine qualité de vie et pour la personne aidée d'assurer une relation de bienveillance .



## **HALTES-REPIT MONTS DU LYONNAIS**

### **Qu'est-ce qu'une Halte Répit ?**

Innovation de France Alzheimer, c'est l'accueil pour une demi-journée au moins de personnes âgées en perte d'autonomie par un personnel qualifié qui leur propose des activités adaptées.

### **Objectif**

C'est de donner un moment de répit aux aidants tout en permettant aux personnes qu'ils accompagnent de sortir de leur domicile et de renouer des liens sociaux.

### **Organisation**

Après une phase expérimentale au dernier trimestre 2019, deux Haltes- Répit sont ouvertes de façon hebdomadaire en 2020 les lundis de 14h à 17h à Duerne, salle Marius Déal, et les mardis de 14h à 17h à Longessaigne, salle des Associations. Les personnes sont accueillies par une aide-soignante/animatrice expérimentée

### **Condition d'accès**

Les personnes intéressées doivent remplir un formulaire d'inscription qui précise leurs situations et leurs centres d'intérêt et l'adresser à [Solidair-Aidants Monts du Lyonnais, 4 rue de la Mairie, 69610 Duerne](#). A réception, ils recevront un courrier ou courriel confirmant l'acceptation de leur candidature.

Ils doivent adhérer à l'association [Solidair-aidants Monts du Lyonnais](#) (5€ pour l'année) de façon à être couverts par une assurance durant leurs activités.

Une participation aux frais de 2€ par personne et par séance sera demandée.

L'effectif de personnes accueillies est limité à 4 personnes sur chaque site.

*Pour en savoir plus ou réclamer un bulletin d'inscription vous pouvez vous adresser à l'association [Solidair-aidants Monts du Lyonnais](#), 06 24 30 08 93 ou [solidairaidantsmdl@gmail.com](mailto:solidairaidantsmdl@gmail.com)*



## **PROJET DE COLOCATION EN RESPONSABILITE PARTAGEE POUR PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE A DUERNE**

### **Nature du Projet**

- Colocation en responsabilité partagée comprenant 8 chambres/studios, domiciles autonomes (20m<sup>2</sup> x = 160m<sup>2</sup>) avec un espace commun comportant une grande pièce de vie (70m<sup>2</sup>) avec cuisine ouverte et coin buanderie et jardin accessible.
- Un habitat adapté à des personnes en situation de handicap (normes spécifiques)
- Inscrit dans un programme immobilier inclusif de 10 logements en centre de village (850 habitants) à échéance septembre 2022
- Défini dans sa forme et sa gestion par les futurs usagers, membres de l'association Solidair-aidants Monts du Lyonnais qui porte le projet.

### **Population attendue et organisation**

- 8 personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 4 à 1)
- Prises en charges 24h sur 24h par des professionnels (auxiliaires de vie) appartenant à une association partenaire et par leurs aidants proches et des bénévoles du village (1/3 du temps soit environ 10h semaine /famille), dans des conditions financières permettant l'accès de tous
- Intervention de personnels soignants, médecins, infirmiers, aide soignantes, kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues...proposés par l'association dans le cadre d'un partenariat qui assurent soins et toilettes à domicile. Les pensionnaires restent libres d'autres choix...
- Avec un « coordinateur », salarié de l'association.
- Pas un établissement mais des fonctions différenciées dans un ensemble coordonné : hébergement, soins (professionnels ou services autonomes), accompagnement/ animation, restauration/lingerie...

### **Gouvernance**

- Le porteur de projet : Une association loi 1901, Solidair-aidants Monts du Lyonnais qui rassemble les aidants de personnes âgées en perte d'autonomie du territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (32 communes rurales ; 35000h ; 1200 personnes âgées en perte d'autonomie -GIR 4 à 1- dont les ¼ à domicile).
- Un partenariat local engagé dans le projet : Département et Communauté de communes des Monts du Lyonnais qui soutiennent l'initiative, Mairie de Duerne qui offre un terrain au sein d'un programme immobilier, des services locaux prêts à participer au fonctionnement (SSIAD, SAAD)...
- Des soutiens nationaux pour engager l'ingénierie du projet : des partenaires pour accompagner la conception (Habiter Autrement, HAPA) et des soutiens financiers (Fondation de France et Fondation des Petits Frères des Pauvres)
- Echéancier : septembre 2022

### **Contact :**

*Solidair-aidants MDL, 4 rue de la Mairie 69850 Duerne*

[solidairaidantsmdl@gmail.com](mailto:solidairaidantsmdl@gmail.com)

*Tel : 06 24 30 08 93 ;*

*Site : [solidairaidantsmdl.com](http://solidairaidantsmdl.com)*

## La vie du village



La commune a fait l'achat d'un tracteur neuf de marque DEUTZ-FAHR acheté auprès des ETS COLINET à ST MARTIN EN HAUT en remplacement du tracteur VALTRA et de l'épareuse de marque KHUN.

La soulte restant à devoir par la commune est de 28 320 euros TTC.

La commune fera désormais appel à un prestataire extérieur pour passer l'épareuse au printemps et à l'automne. Cela libérera du temps à l'agent communal.

# Divagation chiens errants

Nous avons récemment reçu plusieurs plaintes en provenance de randonneurs et de cyclistes exposés à des divagations de chiens domestiques. Ces animaux errent sur les chemins sans surveillance de leur propriétaire, créant un sentiment d'inquiétude pour les promeneurs.

Pour le bien-être de tous, nous vous demandons de garder vos animaux sous surveillance ou dans l'enceinte de vos lieux de résidence en votre absence afin qu'ils ne divaguent pas dans l'espace public.

Pour rappel, « dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin. » (Arrêté du 16/03/1955 modifié par l'arrêté du 31/07/1989 relatif à la police de la chasse).

Il faut donc penser à garder son chien en laisse dans ces espaces durant la période indiquée. Cela sous-entend donc qu'il est autorisé de détendre son chien dans les bois et forêts du 1er juillet au 14 avril. (Il n'est bien sûr pas question de divagation qui elle reste interdite toute l'année sur l'espace public et privé).

Dans tous les cas la divagation est interdite et expose à des sanctions.

Pour les propriétaires qui laissent leurs chiens divaguer à leur guise, il y a un risque que l'animal cause un accident de la circulation, morde un passant, terrorise des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou se mette à poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. Dans tous les cas, la responsabilité civile du propriétaire est engagée.



# C'est le moment !

## Inscriptions scolaires Rentrée septembre 2021



### Mon enfant est-il concerné ?

- entrée Petite section de maternelle

Enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018

- entrée en Toute Petite section de maternelle

Enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2019

- enfants arrivant sur la commune

## INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

Du 17 mai au 18 juin 2021

Renseignements et inscriptions à l'école

04.74.26.32.10

ce.0691350t@ac-lyon.fr

## VIE ASSOCIATIVE

# UN CAFÉ ASSOCIATIF À SAINT CLÉMENT LES PLACES



Fin 2019 marque la fermeture des derniers commerces de Saint Clément les Places : le bar Chez Joël et le restaurant l'Auberge. Un petit groupe se forme début 2020 autour de l'envie de créer un lieu de rencontre.

Depuis le printemps 2020 l'Assaut des Places se développe dans le but de créer un café associatif dans le village.

Le bureau de l'association est collégial. Nous avons choisi le statut associatif pour les raisons suivantes :

- 1 C'est le modèle économique qui paraît le plus viable dans le village
- 2 Un statut qui permet d'impliquer plus facilement les habitants
- 3 Et surtout qui nous permet d'accueillir tous les publics.



**POUR PRÉPARER NOTRE PROJET NOUS AVONS RENCONTRÉ L'ÉQUIPE DU  
CAV'CAFÉ À VIRICELLES POUR PARTAGER LEUR EXPÉRIENCE.**

Début 2021, dénouement, l'ancien café du village reprendra du service. Nous espérons une ouverture en juillet. Bien sûr, cela sera ajusté avec les contraintes sanitaires. Les travaux de mise aux normes et de rafraîchissement sont en cours.

## LES SERVICES ET PRODUITS

UN CAFÉ  
UN ESPACE ÉPICERIE  
UN DÉPÔT DE PAIN  
DES ÉVÉNEMENTS, SOIRÉES JEUX, ATELIERS, CONCERTS....



# QUEL NOM POUR LE CAFÉ ?

Le café associatif n'a pas encore de nom et nous vous mettons à contribution et comptons sur votre créativité.

Vous pouvez proposer jusqu'à 3 noms.

## À VOUS DE JOUER / VOUS AVEZ JUSQU'AU 15 MAI

- 1** Sur papier libre dans la boîte aux lettres du café (anciennement chez la jo)
- 2** Sur papier libre dans la boîte à idées de la bibliothèque
- 3** Par mail à [lassautdesplaces@gmail.com](mailto:lassautdesplaces@gmail.com)

Les participants de [la réunion publique du 2 Juin](#) feront une première sélection avec les noms similaires et ceux qui correspondront le mieux aux valeurs défendues par l'Assaut des Places **La bienveillance**, elle passe par l'écoute, le respect, l'accueil chaleureux de tous et toutes, l'équité.

**L'accessibilité** à tous et toutes qui comprend l'intergénérationnel, le local, l'inclusion de tous les habitant.e.s.

**Le partage** d'expérience, d'outils, de services, de biens.

**Le collectif** qui se traduit par du vivre ensemble, la convivialité, le fait de faire du lien et pouvoir se retrouver à plusieurs.

5 noms seront alors présentés pour un vote final. La situation sanitaire étant encore instable pour les prochaines semaines. Les modalités pour cette dernière étape vous seront communiquées dans un second temps.

Pour suivre les actus et embarquer dans l'aventure pour rejoindre le groupe de bénévoles :

<https://www.facebook.com/assautdesplaces>

Le bouche à oreille (toujours une valeur sûre)

Ou encore par mail à [lassautdesplaces@gmail.com](mailto:lassautdesplaces@gmail.com)

## Déprim' Espoir

Bonjour,

Le confinement a repris de plus belle et nous supposons qu'il est d'autant plus difficile cette fois que les jours raccourcissent et le temps risque de tourner rapidement....

Aussi, comme au printemps, nous, les membres du groupe "A votre écoute" (déprim'espoir), avons décidé de proposer une **permanence quotidienne, de 15 à 18 h au 04.74.72.21.32**

Nous avons été déçu, après le 1er confinement de nous apercevoir que certains d'entre vous, n'étaient pas au courant de notre proposition. Du coup elle n'a pas été relayée et n'a pu toucher les personnes qui auraient pu avoir besoin d'un temps d'écoute et de réconfort.

Nous comptons sur vous cette fois pour porter notre information car nous n'avons pas les coordonnées des réseaux à atteindre sur chaque commune.

Pour nous permettre d'avoir un retour sur cet appel, nous vous prions de bien vouloir nous répondre pour nous confirmer la réception de ce message.

Bien cordialement

Monnie Serra, présidente du groupe A votre écoute (ex Déprim'espoir)

## CLUB NOTRE TEMPS.

Les membres du bureau remercient tous les adhérents anciens et nouveaux qui malgré les incertitudes liées aux conditions sanitaires ont confirmé leur demande de carte du club pour l'année 2021.

Les cartes sont en cours d'impression à la fédération et nous gardons l'espoir de pouvoir bientôt nous réunir.

Les personnes qui voudraient rejoindre le club peuvent à tout moment me contacter au 04.74.26.36.98

La présidente : Michelle CHALANDON.

# LA FANFARE L'ETOILE

## **La Covid-19 n'«épargne» pas votre fanfare.**

Notre assemblée générale qui s'est tenue le 16 octobre dernier révèle un bilan 2019/2020 négatif. L'ensemble de nos prestations rémunérées depuis le mois de mars ont été reportées ultérieurement puis annulées.

Après une courte reprise de nos répétitions, voilà le 2ème confinement !!!! L'impossibilité de répéter tous ENSEMBLE casse la dynamique de groupe, la morosité ambiante générale n'aide pas à la motivation individuelle.

Nous tenons à remercier de leur confiance, l'équipe municipale qui nous a permis d'utiliser la salle d'animation depuis fin juin.

Afin de pallier aux restrictions sanitaires, l'école de musique de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a mis en place des cours en distanciels pour les musiciens qui prennent des cours individuels. Cette initiative résulte de l'expérience du 1er confinement.

Sinon pour positiver, nous avons choisis nos futurs morceaux pour cette année 2020/2021, l'un d'entre eux est en cours d'apprentissage.

En attendant de se retrouver pour des moments festifs, nous souhaitons vous apporter un peu de nous chez vous, à la maison ou au boulot pour vous aider à traverser cette triste période. Nous vous avons concoctés une playlist Spotify des morceaux originaux de l'Etoile.



Il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus

**Dans cette playlist se cachent les 5 nouveaux morceaux ... Saurez-vous les reconnaître ?**

Envoyez-nous vos réponses via notre page Facebook



La Fanfarel'étoile

# COMMERCES AMBULANTS au village

## FRUITS & LEGUMES

*Les Délices de Camélia sont présent sur la commune*

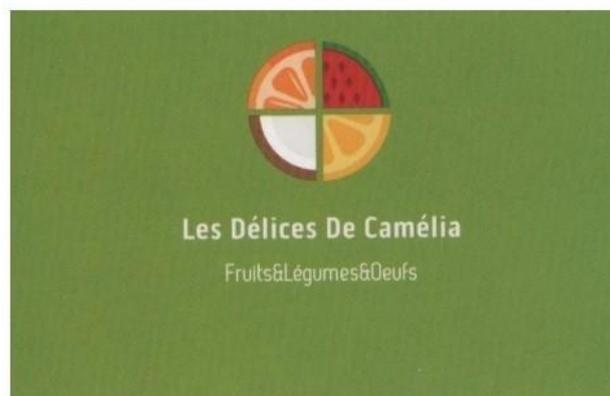
De SAINT CLEMENT LES PLACES

les **jeudi** (semaines paires) de 16h à 19h

- Producteurs
- Circuit court
- Produit de saison

*Vous pouvez également commander votre panier **FRAICHEUR***

*Et vous le faire livrer à domicile le jeudi de 14h à 15h30  
au 06-24-15-37-39*



## Les monts en vracs

Les Monts en Vrac, épicerie itinérante dans les Monts du Lyonnais, est présente tous les jeudis des semaines paires (14/01, 28/01, etc.) sur la place des tilleuls, de 16h à 19h.

Thomas propose des produits d'épicerie sèche (légumineuses, pâtes, riz, céréales petit déjeuner, apéritif, fruits secs, sucre, farine, chocolat etc.) ainsi que des boissons (thé, café, tisane, bière), des produits d'hygiène (savons, lessive, liquide vaisselle...) et des accessoires zéro déchet. Avec plus de 300 références, Les Monts en Vrac vous apportent tout l'univers du vrac au plus près de chez vous pour une alimentation zéro déchet, bio et locale.

Thomas Thizy – Les Monts en Vrac – 06 59 56 89 39 – [contact@lesmontsenvrac.fr](mailto:contact@lesmontsenvrac.fr)



## **BURGER D'ICI**

Burger d'Ici propose à la vente à emporter des burgers maison élaborés avec des produits des Monts du Lyonnais uniquement !

Via son Foodtruck, Burger d'Ici se déplace toute la semaine et notamment à St Clément les Places les Mercredis des semaines impaires, de 18h30 à 21h00.

Vous avez la possibilité de réserver en ligne les burgers de votre choix sur [www.burgerdici.fr](http://www.burgerdici.fr) ou par téléphone au 07.60.50.12.39.



Adeline AGAVIOS, toiletteuse ambulante, vous donne rendez-vous dans sa patt' mobile tous les jeudis des semaines paires sur la place des tilleuls de 8h à 17h. Sur rendez-vous au 0613517384. Retrouvez-moi sur Facebook.

Ah la patt' mobile ou par mail [ahlapattmobile@gmail.com](mailto:ahlapattmobile@gmail.com)



N'hésitez pas à contacter la mairie si vous êtes intéressé pour une activité ambulante !

## **Calendrier 2020**

**Juin :**

**Dim 20 : Elections départementales et régionales**

**Dim 27 : Elections départementales et régionales**

## MAIRIE

04 /74/26/35/11

mairie@saintclementlesplaces.fr

## AGENCE POSTALE

04/74/72/85/42

## BIBLIOTHEQUE

04/74/70/63/38

### Permanence du Maire :

Sur rendez-vous

### Secrétariat :

Tél : 04/74/26/35/11

Lundi de 9h à 12h

Mardi de 16h à 18h

Jeudi de 10h à 12h

Vendredi de 16h à 19h

### Lundi :

De 13h00 à 15h30

### Mardi

De 13h00 à 14h30

### Jeudi

9h à 12h et de 13h30 à 14h30

### Vendredi :

De 11h à 12h et de 13h30 à 16h30

### Samedi :

De 9h30 à 11h30

### Mardi :

De 16h30 à 19h

### Mercredi :

De 16h30 à 18h

### Vendredi :

De 16h30 à 18h

## ETAT CIVIL

### Naissances :

- Emy POISSON Née le 09/01/2021 à ECULLY
- Kaïs BAIKECHE Né le 23/02/2021 à SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
- Adélaïde CAPELLE Née le 06/03/2021 à LYON 7<sup>ème</sup>
- Ambre LOUP Née le 06/03/2021 à SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
- Ethan PASCUAL Né le 27/03/2021 à GLEIZÉ

### Mariage :

- Baptiste MASCIA et Lilia POSADA BARRIOS le 13/02/2021

### Décès :

- Paulette SEVE Décédée le 16/02/2021 à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET
- Antonia CHARLES Décédée le 14/04/2021 à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET

## RECENSEMENT POUR LES JEUNES DE 16 ANS

Le recensement est obligatoire dans la mairie du lieu de domicile pour les filles et les garçons dans le mois de leur anniversaire.

LE RECENSEMENT DONNE DES DROITS :

- . Inscription sur les listes électorales
- . Appel de préparation à la défense
- . Inscription aux examens, concours et permis auto/moto